

1-1-1920

Abelly, pp. 29ff.

Barcos

Recommended Citation

Barcos, "Abelly, pp. 29ff." (1920). *Assorted*. Paper 1.
http://via.library.depaul.edu/vdpstd_assorted/1

This Article is brought to you for free and open access by the Studies at Via Sapientiae. It has been accepted for inclusion in Assorted by an authorized administrator of Via Sapientiae. For more information, please contact mbernal2@depaul.edu.

SECTION VII

La mauvaise foy de l'Anonyme dans les falsifications, deguisemens, & autres moyens trompeurs dont il se sert pour surprendre les Lecteurs.

Si le Libelle de cet Ecrivain sans nom méritait qu'on fit une recherche exacte de tout ce qu'il contient, il seroit aisé de montrer que ce n'est qu'un tissu de déguisements artificieux, d'explications malicieuses, et de citations fausses. Ce sont les moyens dont il s'est servi pour donner couleur aux invectives, aux calomnies, et aux impostures dont il est plein, mais je ne veux pas abuser de la patience du Lecteur, ni perdre du temps à écrire tout ce que je pourrais sur ce sujet. Si quelqu'un se veut donner la peine de vérifier tous les passages qu'il a tirés du Livre de la vie de M. Vincent, il verra qu'il en a falsifié les uns, tronqué malicieusement les autres, expliqué les autres à contre sens, et qu'enfin de ce grand nombre de passages qu'il a comme arrachés de divers endroits de cet Ouvrage, à peine s'en trouva-t-il un seul, qu'il ait fidelement rapporté. Je ne m'arrêterai qu'à se qui se trouve en deux ou trois Chapitres, dont je n'ai encore rien dit, on pourra connaître par là, ce qu'il faut juger de tout le reste.

Il rapporte faussement au Chapitre 17, que j'ai dit que M. Vincent détournait ceux de sa Compagnie de l'étude et de la recherche de la Science. [24] Il cote en marge divers Chapitres du Livre de sa vie, où il prétend que j'ai parlé de la sorte : mais c'est une pure supposition, je ne l'ai dit, dans ces Chapitres, ni dans aucun autre endroit de cet Ouvrage, vu qu'au contraire j'ai rapporté que M. Vincent appliquait à l'étude de la Philosophie & de la Théologie au sortir du Séminaire de S. Lazare ceux qui en avaient besoin, c'est à dire ceux qui n'avaient pas encore fait leurs cours en ces deux Sciences, qu'il estimait nécessaire à ceux de la Compagnie, pour s'acquitter dignement de leurs emplois. J'ai encore dit ailleurs, qu'il recommandait fort aux siens d'apprendre soigneusement tout ce qui appartient à la Théologie Polemique, et aux Controverses, pour être toujours prêts selon la maxime du Prince des Apôtres, de rendre raison de leur foi, d'en soutenir la vérité, et de convaincre de fausseté les erreurs contraires.

Il est vrai qu'il avertissait ceux qui au sortir du Séminaire s'appliquaient à l'étude, d'y vaquer en sorte, que cela ne diminuait leur première ferveur ; et qu'en éclairant leur entendement, il eussent soin d'échauffer leur volonté, afin que l'étude leur servit d'un moyen pour aller à Dieu.

Si l'Anonyme et ceux de son parti n'approuvent pas cette conduite ; si par cette science dont ils disent que M. Vincent détournait les siens, ils entendent *la science qui enfle*, qui rend les esprits présomptueux, qui les porte à se vanter, à mépriser tous les autres, à les traiter d'ignorants ; qui leur fait rechercher l'estime et la louange des hommes : on leur abandonnera volontiers cette sorte de Science pourvu qu'ils n'envient point à M. Vincent ni aux siens, *la science qui édifie*, et que l'écriture appelle *Science des Saints, et Science de salut*.

Mais peut-on souffrir l'explication maligne que l'Anonyme donne à ce que M. Vincent disait si souvent de lui-même, par excès d'humilité ; qu'il était un ignorant et un pauvre Ecolier de quatrième, peut-on lire sans indignation ce qu'écrit ce médisant, *que M. Vincent ne savait pas même les choses nécessaires au salut lors qu'il fut fait Prêtre. Ces discours injurieux se détruisent par eux-mêmes, et ne méritent point de réponse.*

Que l'Anonyme apprenne pourtant que ce qu'il dit pour rendre méprisable la personne de M. Vincent, produit un effet tout contraire : on en conçoit une nouvelle estime de sa profonde humilité, on entre dans une juste indignation de voir qu'un Ecrivain sans nom, ose traiter avec tant de mépris un homme de si grand mérite.

Ceux qui ont oui parler M. Vincent dans les Conférences où il se trouvait, dans les consultations où il était appelé, et dans les occasions où il était obligé de dire son avis, savent quelle était la capacité de son esprit, et peuvent rendre témoignage qu'il était fort opposé à ceux qui affectent de passer pour Savants, quoi qu'ils soient le plus souvent fort mal pourvus de science : puis qu'ayant acquis très abondamment les connaissances qui lui étaient nécessaires, il recherchait néanmoins d'être tenu pour un ignorant.

Que si la furieuse aversion que témoigne l'Anonyme contre la personne de M. Vincent lui a fait dire tout ce qui pouvait déshonorer sa mémoire, au moins devait-il épargner ceux qui n'ont rien eu à démêler avec les Jansénistes, ni avec l'Abbé de S. Cyran ; et cependant en disant que M. Vincent ne savait pas les choses nécessaires au salut, lors qu'il fut ordonné [25] Prêtre, il fait injure à l'Evêque qui lui a conféré ce Saint Ordre, et à ceux qui en même temps lui donnèrent une Cure, comme il est rapporté dans la vie ; il rend toutes ces personnes coupables d'une ignorance, ou d'une connivence bien criminelle, et complices de tous les sacrilèges que M. Vincent aurait commis en ce mauvais état.

Il faut que l'Anonyme ait été bien aveuglé de sa passion d'avoir, comme il dit, lu tant de fois la vie de M. Vincent, et de n'y avoir pas remarqué qu'il avait étudié plusieurs années, en Théologie à Toulouse et à Saragosse, avant que de prendre les ordres. Quoi donc les Théologiens de ces deux Universités ignoraient en ce temps là les choses nécessaires à salut ? Et si on les eût interrogés sur le Symbole et sur les Commandements de Dieu ils n'eussent su que répondre ?

Ce n'est pas assez à l'Anonyme que d'avoir traité d'ignorant ce grand Serviteur de Dieu, il veut encore le faire passer pour un vicieux et un débauché durant ses premières années : il prétend le prouver parce que j'ai dit, que cet humble Supérieur s'était mis plusieurs fois à genoux devant des Prêtres de la Congrégation, et qu'il avait déclaré en leur présence, les péchés les plus griefs de sa vie passée.

Quoi que l'Anonyme ait trouvé ces paroles fort à son gré, elles ne lui ont pas pourtant paru assez fortes ; c'est pourquoi après les avoir citées une fois, il les répète une seconde, avec une addition maligne, disant que M. Vincent avait déclaré les péchés les plus griefs et *énormes* de sa vie, pour donner sujet au Lecteur de juger que la vie de M. Vincent avait été fouillée de quelques crimes atroces.

Il y a cependant grande différence, entre dire qu'il avait déclaré les péchés les plus griefs de sa vie, et d'y ajouter, *énorme*. Ces péchés dont M. Vincent s'accusait pour être plus griefs que les autres, n'étaient ni *énormes* ni atroces ; et si un homme qui n'aurait jamais commis que des péchés véniels s'accusait par humilité des plus griefs de sa vie, cela s'entendrait toujours des plus griefs entre les véniels. Mais en disant qu'il a déclaré les péchés *énormes* qu'il a commis, on ne peut l'entendre que de quelques grands crimes. Ce qui montre assez la malice de l'Anonyme, d'avoir ajouté le mot, *énorme*, pour falsifier ce que j'ai dit, et pour donner au Lecteur, de mauvaises impressions de M. Vincent.

Cet Ecrivain n'arrête pas là, sa haine contre M. Vincent ; il n'a pu souffrir ce que j'avais dit de sa digne promotion aux Ordres sacrés. Malgré qu'on en ait, il veut faire croire qu'il n'y a point apporté les dispositions convenables, et qu'il a commis un sacrilège en les recevant. Il avait dit, dans le Chapitre 17, que M. Vincent ne savait pas les choses nécessaires au salut, lors qu'il entra dans le Sacerdoce ; mais il continue de le dire au Chapitre 19, il y fait des Pages entières d'invectives contre ce S. Prêtre, pour prouver que sa vocation aux Ordres n'a point été légitime, et avec la bonne foi ordinaire à ceux de sa Secte, il retranche, et il accommode mes paroles pour me faire dire ce qui lui plaît, contre la réputation de ce S. Homme. L'invention en est subtile, aussi l'Anonyme en use-t-il souvent dans son Libelle, et comme en quelques endroits elle ne lui a pas mal réussi, il a voulu s'en servir encore, pour saper s'il pouvait le fondement de l'Edifice. Il a tâché de persuader que M. Vincent était entré dans les Ordres sans vocation, [26] et qu'ainsi tout ce qu'il a fait pendant soixante années de son Sacerdoce, n'est d'aucune considération ; parce qu'un arbre gâté dans la racine, ne peut produire que de mauvais fruits.

Mais pour découvrir l'imposture de cet Ecrivain, il ne faut pas voir ce que j'ai mis dans la vie de M. Vincent, et ce qu'il a dit dans son Libelle.

Après avoir marqué le lieu et le temps de l'ordinaire de M. Vincent, *j'ajoute qu'ayant reçu l'Ordre de prêtrise au mois de Septembre 1600, et Dieu l'ayant ôté du monde le 27 du même mois 1660, il se trouve qu'il a servi JESUS-CHRIST, en qualité de Prêtre, l'espace de soixante ans, et je poursuis de la sorte, Dieu sait quelles furent les dispositions et les sentiments de son cœur lors qu'il reçut ce sacré caractère ; mais si l'on juge des arbres par leurs fruits, et des causes par leurs effets, voyant*

la sainteté avec laquelle ce très-digne Prêtre a exercé les fonctions de son Sacerdoce, l'on peut croire avec grande raison, qu'en ce moment qu'il fut consacré Prêtre, N.S. qui est le Prêtre Eternel et le Prince des Prêtres, versa très abondamment sur lui la plénitude de son Esprit Sacerdotal ; et cet Esprit lui donna de si hauts sentiments de ce sacré caractère, qu'il en parlait toujours avec admiration, comme d'une chose qu'il ne pouvait assez estimer.

Voilà ce que j'ai dit, et sur quoi j'ai fondé mon raisonnement : j'ai cru pouvoir juger de la bonté de la racine de l'arbre, par l'excellence des fruits qu'il a porté ; et il m'a paru que Dieu ayant voulu que le Sacerdoce de M. Vincent fut si utile à son Eglise, c'était une marque qu'il l'y avait appelé bien particulièrement, et qu'il avait versé sa Grâce abondamment dans son âme, lorsque cet homme Apostolique reçut ce caractère sacré.

Mais l'Anonyme plein de je ne sais quelle envie contre lui, ne peut souffrir que j'en parle comme je fais ; et pour détruire ce que j'ai dit, il supprime avec malice tout ce que je viens de rapporter ; il dit seulement que pour relever la vocation de M. Vincent aux Ordres sacrés, je me contente de dire qu'elle prit son origine du jugement que porta de lui un Avocat de la Ville d'Acqs, ce qu'il exagère ensuite, comme il lui plaît : il en fait des railleries, comme si je prétendais, que pour avoir assurance de sa vocation aux Saints Ordres, ce fut assez d'avoir le conseil d'un Avocat.

L'Anonyme ne s'est pas contenté de ces mauvais artifices pour blâmer l'entrée de M. Vincent dans les Ordres : l'aversion qu'il a non seulement pour sa personne, mais aussi pour toutes ses Ouvres, l'a poussé jusqu'à cet excès, que d'invectiver contre l'un des plus saints établissements de l'Eglise dans ces derniers temps.

Il a été généralement approuvé de tous les Prélats Catholiques ; il est en usage dans la plus-part des Diocèses, et de France et des pays Etrangers. C'est celui de la retraite, et des exercices que l'on fait faire aux Ordinants. M. Vincent y a contribué de la manière qui est marquée dans sa vie, et cet Ecrivain sans nom emploie presque tout le Chapitre 18 de son Libelle, pour tourner en ridicule une si sainte institution. Il dit *que ce n'est qu'une invention nouvelle et méprisable ; que son origine est fort basse, et fort éloignée de l'esprit et de la conduite de l'Eglise, qu'elle n'est fondée que sur un songe, sur une imagination, sur la pensée d'un homme qui rêve dans un carosse.*

C'est ainsi qu'il traite la première pensée que Dieu donna sur ce sujet, à un [27] grand Evêque, lorsqu'en faisant la visite de son Diocèse, il méditait sur les moyens de remédier aux désordres d'un grand nombre d'Ecclésiastiques.

Mais ce Prélat n'y entendait rien, les Prêtres de Port-Royal ont bien eu d'autres lumières depuis ce temps là, pour la disposition aux Ordres, et c'est d'eux qu'il faut que tous les Evêques apprennent leur devoir sur ce point, qui est l'un des plus importants de leur ministère. L'Anonyme devait cependant excuser un peu ceux qui ont travaillé dans l'Eglise avant que d'être instruits en cette nouvelle Ecole : Ils ne savaient pas que pour disposer les Acolytes aux Ordres Majeurs, et les Diacres à la Prêtrise, *selon les règles assurées de l'Eglise, selon les Canons des Conciles, et selon les écrits des Saints Pères*, comme parle l'Anonyme, il fallait les dépouiller de l'habit Ecclésiastique, les revêtir de jacquettes grises, et en cet équipage les occuper longtemps à faire des hottes ou des sabots, comme on l'a pratiqué dignement à Port-Royal, pour éprouver et perfectionner leur vocation.

Il est vrai que ces moyens sont fort différents de ceux qui se pratiquent dans les exercices des Ordinants, auxquels entre autres choses on recommande de porter exactement l'habit Ecclésiastique et de ne le quitter jamais ; parce que l'Eglise dans la plupart des Conciles Généraux et Provinciaux, et presque dans tous les Synodes Diocésains l'a ainsi ordonné. Mais peut-être que ces Messieurs qui sont si curieux de l'antiquité ont trouvé quelque Canon plus ancien que l'Eglise même qui les dispense de cette règle.

Quoi qu'il en soit, pour donner couleur à ces invectives, l'Anonyme suppose que j'ai parlé de ces exercices des Ordinants comme les Calvinistes parlent de la Foi, lors qu'ils soutiennent que nous sommes justifiés par la seule foi sans aucun besoin des bonnes œuvres ; il veut m'imputer que j'ai prétendu qu'il ne fallait point se servir d'autres moyens, pour connaître la vocation de ceux qui

aspiraient aux Ordres, ni pour les y disposer, et que ces seuls exercices qu'on leur faisait pratiquer pendant dix jours étaient plus que suffisants pour l'un et pour l'autre.

Mais après avoir lu plusieurs fois la vie de M. Vincent, comme il dit, pouvait-il ignorer ce que j'y ai mis touchant les Conférences Ecclésiastiques, les Retraites Spirituelles, les Séminaires, et les autres moyens dont j'ai parlé si amplement ? N'ai-je pas dit que M. Vincent voulait qu'on les joignit aux exercices des Ordinants, soit pour éprouver la vocation des prétendants, soit pour les perfectionner dans leur état quand ils y étaient admis ?

Je n'aurais jamais fait si je voulais dévoiler tous les déguisements et tous les artifices dont l'Anonyme se sert pour me faire dire ce que je n'ai jamais dit, pour expliquer malicieusement ce que j'ai écrit avec sincérité, et pour en prendre occasion de noircir la mémoire de M. Vincent, ou de me charger de calomnies.

Mais comment pouvoir passer sous silence les emportements de bile que l'auteur anonyme lance contre les paroles de M. Vincent, que j'ai tirées d'une lettre qu'il avait écrite à quelqu'un de sa Compagnie, où il lui recommandait d'étudier les controverses pour pouvoir utilement travailler dans les Missions à la conversion des hérétiques. Il est vrai que j'ai commis une faute qu'on ne pardonne point selon les Règles de Port-Royal. J'ai [28] nommé le livre d'un Jésuite : j'ai dit que M. Vincent conseillait de lire *l'Abrégé des Controverses* de Bécane, pour s'aider à se souvenir de ce qu'on aurait appris dans les autres auteurs qui ont traité ces matières plus à fond. Il n'en fallait pas davantage pour exciter la bile de l'anonyme ; le nom de Bécane lui est insupportable ; je crois que celui de Belzébuth ne lui ferait pas tant d'horreur. Le livre de ce Jésuite n'est, à ce qu'il dit, que le sujet de la risée des hérétiques et du mépris des catholiques. Et pour le rendre plus méprisable, il ajoute qu'il ressemble en tout à celui que je donnais au public il y a quinze ou seize ans, sous le titre de *Medulla theologica* ; et selon son jugement, ce sont deux ouvrages fort semblables, de même méthode, de même style, de même force, de même profondeur. Il devait y ajouter de même longueur, largeur et hauteur pour leur donner toutes leurs dimensions.

Il avait sans doute vu quelque part ces deux livres reliés de même façon ; c'est ce qui lui a fait croire que le reste était pareil ; mais je lui suis plus obligé qu'il ne pense de m'avoir mis en parallèle avec cet excellent religieux, qui a toujours eu un grand zèle pour la défense de la foi contre les Hérétiques." Si j'ai suivi l'un, l'Anonyme imite fort les autres dans leurs froides allusions, et dans leurs impertinentes railleries ; il s'applaudit à lui-même, sur ces mots *de moëlle et d'écorce*, dont il fait le mauvais plaisant, en se jouant de mon Livre, et sur le nom *d'Argoulet*, qu'il a trouvé si joli qu'il me le donne bien des fois. Aussi n'appartient-il qu'à Messieurs de Port-Royal de trouver des mots agréables, et celui *d'Argoulet*, en ma personne, passera pour quelque chose de fort bien imaginé. Cependant l'Anonyme se peut souvenir que Dieu s'est autrefois servi d'un *Argoulet* pour terrasser un géant, qui le traitait du même mépris dont il me traite. Je n'irai pas plus loin sur ce sujet, quand l'Anonyme et tous ses amis en voudront venir aux injures, je leur quitterai la partie, et j'avouerai hautement qu'ils l'entendent mieux que moi.

Mais je ne peux oublier la bonne foi avec laquelle il rapporte un passage du Livre de (*Medulla*) pour faire croire qu'il renferme les principaux fondements de la morale relâchée : Il dit que j'enseigne dans ce livre *qu'un seul homme estimé habile et pieux, peut rendre une opinion probable* : Je ne prétens pas ici traiter à fonds cette question, ni examiner si cet Ecrivain sans nom, peut avec raison condamner ce qu'il dit servir de fondement à la morale relâchée ; Je ne sais pas même ce qu'il entend par cette morale relâchée, mais je sais bien que la morale prétendue réformée de Port-Royal a des fondements bien plus dangereux que ceux dont il parle ; Je veux seulement montrer sa mauvaise foi, en rapportant ce qu'il a faussement cité de mon Livre.

C'est dans la seconde Partie au traité 2, Chapitre I, Sect. 6, § I, où je dis *qu'il peut arriver quelques fois, qu'en certain cas, l'autorité d'un seul Docteur sera estimée suffisante pour rendre une opinion probable, et assurée, en sorte qu'on la puisse suivre en sûreté de conscience. Comme par exemple, un Laïque se trouvant en doute s'il lui est permis d'entreprendre quelque affaire, ou de passer quelque Contrat, va consulter son Evêque, de la piété et capacité duquel il n'a aucun sujet de douter ; son Evêque l'assure qu'il peut licitement entreprendre cette affaire, ou passer ce Contrat.*

Qui, je vous prie, [29] oserait dire, après cela, que le Laïque ne le peut faire avec sûreté de conscience.

Voilà tout ce que j'ai dit, et qui est bien différent de ce que l'Anonyme m'impute ; car dire indéfiniment qu'un seul homme peut rendre une opinion probable, et dire avec restriction qu'en certain cas l'autorité d'un Docteur peut rendre une opinion probable, comme en celui que j'ai proposé, sont choses bien différentes, comme il est évident.

Mais peut-être que cet exemple ne contente pas l'Anonyme, et quoique l'autorité d'un seul Janséniste, Docteur, ou non, rende une opinion non seulement probable, mais certaine, et infaillible, néanmoins selon les principes de la Morale prétendue réformée : l'autorité de plusieurs Assemblées générales de Prélats, ni de trois Papes, ni de toute l'Eglise, n'est pas suffisante pour assurer la conscience des Religieuses de Port-Royal, dans un point où il s'agit d'obéir ou de désobéir à leur Archevêque ; C'est à dire d'accomplir ou de violer le sacré vœu d'obéissance, et de transgresser l'un des premiers et principaux devoirs de la Religion.

Second extrait du Chapitre 12ème du second Livre de la Vie de M. Vincent

Où se trouvent les Lettres qu'il a écrites à quelques Prelats, sur le sujet du Livre de Iansenius.

Comme le mal du Jansénisme prenait toujours de nouveaux accroissements. et que nonobstant tous les efforts qu'on faisait pour s'opposer à son progrès, il ne laissait pas de se répandre de tous côtés, et commençait à mettre la division non seulement dans les écoles, mais aussi dans les Communautés Religieuses, et passait jusque dans les familles séculières, et même semblait en quelque façon menacer la tranquillité de l'Etat ; M. Vincent voyant ces maux, et prévoyant les funestes effets qu'ils pouvaient produire, gémissait incessamment devant Dieu, et pensait souvent en lui-même par lequel moyen on en pourrait arrêter le cours. Il employa beaucoup de prières et de mortifications pour apaiser la colère de Dieu, et obtenir de sa bonté infinie qu'il lui plût détourner les malheurs qui étaient à craindre de ces commencements. Ses prières et ses larmes ne furent pas sans effet ; car il apprit bientôt après que plusieurs Prélats de ce Royaume, portés d'un saint zèle pour la conservation de la foi et de la religion catholique, avaient résolu de recourir au Saint-Siège apostolique, pour remédier plus promptement et plus efficacement à ces désordres. Il en fut fort consolé, et loua fort leur résolution, dont il crut devoir donner avis à quelques autres prélats de sa connaissance, pour les convier de se joindre aux premiers. Voici en quels termes il écrivit à quelques-uns sur ce sujet au mois de février 1651

Les mauvais effets que produisent les opinions du temps ont fait résoudre un bon nombre de NN. SS. les Prélats du Royaume d'écrire à N. S. P. le Pape pour le supplier de prononcer sur cette doctrine.

Les raisons particulières qui les y ont portés sont, premièrement, que par ce [30] remède ils espèrent que plusieurs se tiendront aux opinions communes, qui sans cela pourraient s'en écarter : comme il est arrivé à tous quand on a vu la censure des deux chefs.

Secondement, c'est que le mal pullule, parce qu'il semble être toléré.

Troisièmement, on pense à Rome que la plupart de NN. SS. les évêques de France sont dans ces sentiments nouveaux : et il importe de faire voir qu'il y en a très peu.

Quatrièmement enfin, ceci est conforme au saint concile de Trente, qui veut que, s'il s'élève des opinions contraires aux choses qu'il a déterminées, on ait recours aux Souverains Pontifes pour en ordonner. Et c'est ce qu'on veut faire, Monseigneur, ainsi que vous verrez par la même lettre, laquelle je vous envoie dans la confiance que vous aurez agréable de la signer, après une quarantaine d'autres prélats qui l'ont déjà signée, et dont voici la liste, etc."

Outre cette lettre-circulaire, qu'il envoya à quelques prélats, il en écrivit une particulière à l'un d'eux, duquel il n'avait pas reçu de réponse. Voici en quels termes :

“De Paris, ce 23 avril 1651.

“MONSEIGNEUR,

Il y a quelques mois que je me donnai la confiance de vous envoyer la copie d'une lettre que la plupart de NN. SS. les prélats du royaume désiraient envoyer à notre Saint Père le Pape pour le supplier de prononcer sur les points de la nouvelle doctrine, afin que, si vous aviez agréable d'être du nombre, il vous plût de la signer. Et comme je n'ai eu l'honneur d'en recevoir aucune réponse, j'ai sujet de craindre que vous ne l'ayez pas reçue, ou qu'un mauvais écrit que ceux de cette doctrine ont envoyé partout pour détourner nos dits seigneurs les prélats ne vous refînt en suspens sur cette proposition. Ce qui fait, MONSEIGNEUR, que je vous en envoie une seconde copie, et que je vous supplie au nom de Notre-Seigneur de considérer la nécessité de cette lettre par l'étrange division qui se met dans les familles, dans les villes et dans les universités : c'est un feu qui s'enflamme tous les jours, qui altère les esprits et qui menace l'Église d'une irréparable désolation, s'il n'y est remédié promptement.

“De s'attendre à un concile universel, l'état des affaires présentes ne permet pas qu'il se fasse ; et puis, vous savez le temps qu'il faut pour l'assembler, et combien il en a fallu pour le dernier qui s'est fait. Ce remède est trop éloigné pour un mal si pressant. Qui est-ce donc qui remédiera à ce mal ? Il faut sans doute que ce soit le Saint-Siège, non seulement à cause que les autres voies manquent, mais parce que le concile de Trente, en sa dernière session, lui renvoie la décision des difficultés qui [420] naîtront touchant ce qu'il a décrété. Or, si l'Église se trouve dans un concile universel canoniquement assemblé comme celui-là, et si le Saint-Esprit conduit la même Église, comme il n'est pas permis d'en douter, pourquoi ne suivra-t-on pas la lumière de cet Esprit, qui déclare comment il se faut comporter en ces occasions douteuses, qui est de recourir au Souverain Pontife ? Cette seule raison, MONSEIGNEUR, fait que je vous compte au nombre des soixante prélats qui ont déjà. signé cette lettre sans autre concert qu'une simple proposition, outre plusieurs autres qui la doivent signer. [31]

“Si quelqu'un estimait qu'il ne se doit pas déclarer si avant sur une matière de laquelle il doit être le juge, on lui pourrait répondre que, par les raisons ci-dessus, il paraît qu'il n'y doit point avoir de concile, et par conséquent qu'il ne peut y être juge. Mais supposons le contraire, le recours au Pape ne serait pas un empêchement ; car les Saints lui ont autrefois écrit contre les nouvelles doctrines et n'ont pas laissé d'assister comme juges aux conciles où elles ont été condamnées.

“Si d'aventure il repartait que les Papes imposent silence sur cette matière, ne voulant qu'on en parle, qu'on en dispute ni qu'on en écrive, on leur pourrait dire aussi que cela ne se doit pas entendre à l'égard du Pape, qui est le chef de l'Église, auquel tous les membres doivent avoir rapport ; mais que c'est à lui que nous devons recourir pour être assurés dans les doutes et les agitations. A qui donc se pourrait-on adresser ? et comment saurait Sa Sainteté les troubles qui s'élèvent, si on ne les lui mande pour y remédier ?”

Si un autre craignait, MONSEIGNEUR, qu'une réponse tardive ou moins décisive de notre Saint-Père augmenterait la hardiesse des adversaires, je pourrais l'assurer que Monseigneur le Nonce a dit avoir nouvelle de Rome que dès que Sa Sainteté verra une lettre du roi et une autre d'une bonne partie de MM. nos prélats de France, elle prononcera sur cette doctrine. Or, il y a résolution prise de la part de Sa Majesté pour écrire ; et M. le premier président a dit aussi que, pourvu que la bulle du Saint-Siège ne porte pas avoir été donnée par l'avis de l'inquisition de Rome, elle sera reçue et vérifiée au Parlement.

“Mais que gagnera-t-on, dira un troisième, quand le Pape aura prononcé, puisque ceux qui soutiennent ces nouveautés ne se (421) soumettront pas ? Cela peut être vrai de quelques-uns, qui ont été de la cabale de feu M. N. qui non seulement n'avait pas disposition de se soumettre aux décisions du Pape, mais même ne croyait pas aux conciles. Je le sais, MONSEIGNEUR, pour l'avoir fort pratiqué ; et ceux là se pourront obstiner comme lui, aveuglés de leur propre sens. Mais pour les autres, qui ne les suivent que par l'attrait qu'ils ont aux choses nouvelles, ou par quelque liaison d'amitié ou de famille, ou parce qu'ils pensent bien faire il y en aura peu qui ne s'en retirent, plutôt que de se rebeller contre leur propre et légitime Père. Nous avons vu l'expérience en ceci au sujet du

livre des Deux Chefs et du Catéchisme de la Grâce ; car sitôt qu'on a su qu'ils étaient censurés, on n'en a plus parlé. Et partant, MONSEIGNEUR, il est grandement à désirer que tant d'âmes soient désabusées du reste comme elles sont de cela, et que l'on empêche de bonne heure que d'autres n'entrent dans une faction si dangereuse que celle-ci. L'exemple d'un nommé Labadie est une preuve de la malignité de cette doctrine. C'est un prêtre apostat, qui passait pour grand prédicateur, lequel, après avoir fait beaucoup de dégât en Picardie, et depuis en Gascogne, s'est fait huguenot à Montauban ; et, par un livre qu'il a fait de sa prétendue conversion, il déclare qu'ayant été Janséniste, il a trouvé que la doctrine qu'on y tient est la même créance qu'il a embrassée. Et, en effet, MONSEIGNEUR, les ministres se vantent, dans leurs prêches, parlant de ces gens-là, que la plupart des catholiques sont de leur côté, et que bientôt ils auront le reste. Cela étant, que ne doit-on pas faire pour éteindre ce beau feu qui donne de l'avantage aux ennemis jurés de notre religion ? Qui ne se jettera sur ce petit monstre qui commence à ravager l'Église, et qui enfin la désolera, si on ne [32] l'étouffe en sa naissance ? Que ne voudraient avoir fait tant de braves et de saints évêques qui sont à cette heure, s'ils avaient été élu temps de Calvin ? On voit maintenant la faute de ceux de ce temps-là, qui ne s'opposèrent pas fortement à une doctrine qui devait causer tant de guerres et de divisions. Aussi y avait-il bien de l'ignorance pour lors. Mais, à présent que NN. SS. les prélats sont plus savants, ils se montrent aussi plus zélés. Tel est Mgr de Cahors qui m'écrivit dernièrement qu'on lui avait adressé un libellé diffamatoire contre ladite lettre : "C'est, dit-il, l'esprit de l'hérésie, qui ne peut souffrir les justes corrections et à réprimandes, et se jette incontinent (422) avec violence dans les calomnies : nous voici aux mains, où j'ai toujours cru qu'il en fallait venir. Et parce que je l'avais prié de se conserver, au sujet d'un accident qui lui était arrivé : Je vous assure, me dit-il, que je le ferai, quand ce ne serait que pour me trouver dans le combat que je prévois qu'il nous faudra avoir ; et j'espère qu'avec l'aide de Dieu nous les vaincrons." Voilà les sentiments de ce bon prélat. On n'en attend pas d'autres de vous, MONSEIGNEUR, qui annoncez et faites annoncer en votre diocèse les opinions communes de l'Église, et qui, sans doute, serez bien aise de requérir que notre Saint-Père fasse faire le même partout, pour réprimer ces opinions nouvelles qui symbolisent tant avec les erreurs de Calvin. Il y va certes de la gloire de Dieu, du repos de l'Église, et, j'ose dire, de celui de l'Etat. Ce que nous voyons plus clairement à Paris qu'on ne peut se l'imaginer ailleurs. Sans cela, MONSEIGNEUR, je n'eusse eu garde de vous importuner d'un si long discours. Je supplie très humblement votre bonté de me le pardonner, puisque c'est elle qui m'a fait prendre cette confiance, etc."

Entre les autres évêques auxquels M. Vincent écrivit sur ce sujet, il y en eut deux qui lui firent une réponse commune, par laquelle ils lui exposaient quelques raisons pour lesquelles ils n'avaient pas jugé devoir signer cette lettre ; c'est pourquoi il leur écrivit celle qui suit, dans laquelle on peut voir des marques bien expresses de son esprit et de son zèle :

"MESSEIGNEURS,

J'ai reçu avec le respect que je dois à votre vertu et à votre dignité la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire sur la fin du mois de mai, pour réponse aux miennes sur le sujet des questions du temps, où je vois beaucoup de pensées dignes du rang que vous tenez dans l'Église, lesquelles semblent vous faire incliner à tenir le parti du silence dans les contentions présentes. Mais je ne laisserai pas de prendre la liberté de vous représenter quelques raisons qui pourront peut-être vous porter à d'autres sentiments ; et je vous supplie, MESSEIGNEURS, prosterné en esprit à vos pieds, de l'avoir agréable.

"Premièrement, sur ce que vous témoignez appréhender que le jugement qu'on désire de Sa Sainteté ne soit pas reçu avec la soumission et obéissance que tous les chrétiens doivent à la voix du souverain Pasteur, et que l'esprit de Dieu ne trouve pas assez de docilité dans les cœurs pour y opérer une vraie réunion. Je vous représenterais volontiers que quand les hérésies de (423) Luther et de Calvin, par exemple, ont commencé à paraître, si on avait attendu [33] de les condamner jusqu'à ce que leurs sectateurs eussent paru disposés à se soumettre et à se réunir, ces hérésies seraient encore au nombre des choses indifférentes à suivre ou à laisser, et elles auraient infecté plus de personnes qu'elles n'ont fait. Si donc ces opinions, dont nous voyons les effets pernicieux dans les consciences, sont de cette nature, nous attendrons en vain que ceux qui les sèment s'accordent avec

les défenseurs de la doctrine de l'Eglise ; car c'est ce qu'il ne faut point espérer, et ce qui ne sera jamais ; et de différer d'en obtenir la condamnation du Saint-Siège, c'est leur donner temps de répandre leur venin. Et c'est aussi dérober à plusieurs personnes de condition et de grande piété le mérite de l'obéissance qu'ils ont protesté de rendre aux décrets du Saint-Père aussitôt qu'ils les verront. Ils ne désirent que savoir la vérité ; et, en attendant l'effet de ce désir ils demeurent toujours de bonne foi dans ce parti, qu'ils grossissent et fortifient par ce moyen, s'y étant attachés par l'apparence du bien et de la réformation qu'ils prêchent, qui est la peau de brebis dont les véritables loups se sont toujours couverts pour abuser et séduire les âmes.

“Secondement, ce que vous dites, MESSEIGNEURS, que la chaleur des deux partis à soutenir chacun son opinion laisse peu d'espérance d'une parfaite réunion, à laquelle néanmoins il faudrait butter, m'oblige de vous remontrer qu'il n'y a de réunion à faire dans la diversité et contrariété des sentiments en matière de foi et de religion, qu'en se rapportant à un tiers, qui ne peut être que le Pape, au défaut des conciles ; et celui qui ne se veut point réunir en cette manière n'est point capable d'aucune réunion, laquelle hors de là n'est point à désirer : car les lois ne se doivent jamais réconcilier avec les crimes, non plus que le mensonge s'accorder avec la vérité.

“Troisièmement, cette uniformité que vous désirez entre les prélats serait bien à souhaiter, pourvu que ce fut sans préjudice de la foi ; car il ne faut point d'union dans le mal et dans l'erreur ; mais quand cette union se devrait faire, ce serait à la moindre partie de revenir à la plus grande, et au membre de se réunir au chef, qui est ce qu'on propose, y en ayant au moins de six parts les cinq qui ont offert de se tenir à ce qu'en dira le Pape, au défaut du concile, qui ne se peut assembler à cause des guerres ; (424) et quand après cela il resterait de la division, et si vous voulez, du schisme, il s'en faudrait prendre à ceux qui ne veulent point de juge, ni se rendre à la pluralité des évêques, auxquels ils ne défèrent non plus qu'au Pape.

“Et de là se forme une quatrième raison qui sert de réponse à ce qu'il vous plaît de me dire, MESSEIGNEURS, que l'un et l'autre parti croit que la raison et la vérité sont de son côté ; ce que j'avoue. Mais vous savez bien que tous les hérétiques en ont dit autant, et que cela ne les a pas pourtant garantis de la condamnation et des anathèmes dont ils ont été frappés par les papes et les Conciles. On n'a point trouvé que la réunion avec eux fût un moyen de guérir le mal ; au contraire, on y a appliqué le fer et le feu, et quelquefois trop tard, comme il pourrait arriver ici. Il est vrai qu'un parti en accuse l'autre ; mais il y a cette différence que l'un demande des juges, et que l'autre n'en veut point, qui est un mauvais signe. Il ne veut point de remède, dis-je, de la part du Pape, parce qu'il sait qu'il est possible ; et fait semblant de demander celui du Concile, parce qu'il le croit [34] impossible en l'état présent des choses ; et s'il pensait qu'il fût possible, il le rejetterait de même qu'il rejette l'autre. Et ce ne sera point, à mon avis, un sujet de risée aux libertins et hérétiques, non plus que de scandale aux bons, de voir les évêques divisés : car, outre que le nombre de ceux qui n'auront pas voulu souscrire aux lettres écrites au Pape sur ce sujet sera très petit, ce n'est pas chose extraordinaire dans les anciens conciles qu'ils n'aient pas tous été d'un même sentiment ; et c'est ce qui montre aussi le besoin qu'il y a que le Pape en connaisse, puisque, comme vicaire de Jésus-Christ, il est le chef de toute l'Église, et par conséquent le supérieur des évêques.

“Cinquièmement, on ne voit point que la guerre pour être allumée presque par toute la chrétienté, empêche que le Pape ne juge avec toutes les conditions et formalités nécessaires, et prescrites par le concile de Trente, du choix desquelles il se rapporte pleinement à Sa Sainteté, laquelle plusieurs saints et anciens prélats, ont ordinairement consultée et réclamée dans les doutes de la foi, même étant assemblés, comme on voit chez les saints Pères et dans les Annales ecclésiastiques. Or, de prévoir qu'on n'acquiescera pas à son jugement, tant s'en faut que cela se doive présumer ou craindre, que plutôt c'est un moyen (425) de discerner par là les vrais enfants de l'Église d'avec les opiniâtres. Quant au remède que vous proposez, MESSEIGNEURS, de défendre étroitement à l'un et à l'autre parti de dogmatiser, Je vous supplie très humblement de considérer qu'il a été déjà essayé inutilement, et que cela n'a servi qu'à donner pied à l'erreur. Car voyant qu'elle était traitée de pair avec la vérité, elle a pris ce temps pour se provigner ; et on n'a que trop tardé à la déraciner, vu que cette doctrine n'est pas seulement dans la théorie, mais que, consistant aussi dans la pratique, les consciences ne peuvent plus supporter le trouble et l'inquiétude qui naît de ce doute, lequel se forme

dans le cœur de chacun, savoir, si Jésus-Christ est mort pour lui, ou non, et autres semblables. Il s'est trouvé ici des personnes, lesquelles entendant que d'autres disaient à des moribonds, pour les consoler, qu'ils eussent confiance en la bonté de Notre-Seigneur, qui était mort pour eux, disaient aux malades qu'ils ne se fiasent pas à cela, parce que Notre-Seigneur n'était pas mort pour tous.

“Permettez-moi aussi, MESSEIGNEURS, d'ajouter à ces considérations que ceux qui font profession de la nouveauté, voyant qu'on craint leurs menaces, les augmentent, et se préparent à une forte rébellion ; il se servent de votre silence pour un puissant argument en leur faveur, et même se vantent, par un imprimé qu'ils publient, que vous êtes de leur opinion. Et au contraire, ceux qui se tiennent dans la simplicité de l'ancienne créance, s'affaiblissent et se découragent, voyant qu'ils ne sont pas universellement soutenus. Et ne seriez-vous pas un jour bien marris, MESSEIGNEURS, que votre nom eût servi, quoique contre vos intentions, qui sont toutes saintes, à confirmer les uns dans leur opiniâtreté, et à ébranler les autres dans leur créance ?

“De remettre la chose à un concile universel, quel moyen d'en convoquer un pendant ces guerres ? Il se passa environ quarante ans, depuis que Luther et Calvin commencèrent à troubler l'Église jusqu'à la tenue du concile de Trente. Suivant cela, il n'y a de plus prompt remède que [35] celui de recourir au Pape, auquel le concile de Trente même nous renvoie en sa dernière session, au chapitre dernier, dont je vous envoie un extrait.

“Derechef, MESSEIGNEURS, il ne faut point craindre que le Pape ne soit obéi, comme il est bien juste, quand il aura prononcé : car outre que cette raison de craindre la désobéissance aurait lieu en (426) toutes les hérésies, lesquelles par conséquent il faudrait laisser régner impunément, nous avons un exemple tout récent dans la fausse doctrine des deux prétendus chefs de l'Église, qui était sortie de la même boutique : laquelle ayant été condamnée par le Pape, on a obéi à son jugement, et il ne se parle plus de cette nouvelle opinion. “Certes, MESSEIGNEURS, toutes ces raisons et plusieurs autres que vous savez mieux que moi, qui voudrais les apprendre de vous, que je révère comme mes pères et comme les docteurs de l'Église, ont fait qu'il reste à présent peu de prélats en France qui n'aient signé la lettre qui vous avait été ci-devant proposée.”

Ces lettres de M. Vincent, aussi bien que toute sa conduite en cette affaire, font assez connaître que le seul motif de la gloire de Dieu et du salut des âmes le portait à s'y employer. En quoi il y a sujet d'admirer comme il a su si bien accorder un zèle très ardent pour tout ce qui regardait le service de Notre-Seigneur et de son Église, avec une humilité très profonde et un singulier respect pour la dignité sacrée des évêques. Car si d'un côté la charité le presse de parler et de leur proposer les sentiments que Dieu lui inspirait en cette occasion, l'humilité et le respect le portent en même temps à se prosterner en esprit à leurs pieds, les suppliant de lui pardonner cette liberté, et leur protestant encore plus de cœur que de bouche qu'il les révère comme ses pères et comme les docteurs de l'Église, desquels il s'estimerait heureux d'apprendre les choses qu'il ose leur représenter. C'est ainsi qu'il en a toujours usé, et par ce procédé également humble et charitable, il a trouvé grâce, et devant Dieu qui a béni en cela ses bons desseins, et devant les évêques qui ont approuvé la sincérité de son zèle, lequel ne tendait qu'à seconder le leur ; conformément à l'exemple de plusieurs saints personnages, qui bien que dans un état de vie retirée, n'ont pas laissé de recourir en semblables rencontres aux prélats de l'Église, leur donnant avis des hérésies naissantes qu'ils découvraient, afin d'en arrêter le cours.

FIN